



# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

N° 2 – Juillet 2003

*Anciens et nouveaux plurilinguismes*

## SOMMAIRE

### **Introduction**

### **Premier chapitre : Les situations de plurilinguisme : aménagement et représentations**

Lambert-Félix Prudent : *Les nouveaux défis de la standardisation. (Comment écrire les langages littéraires, techniques et scientifiques en créole martiniquais ?)*

Claudine Bavoux : *Fin de la « vieille diglossie » réunionnaise ?*

Gervais Salabert : *Les Seychelles : à la recherche d'un trilinguisme équilibré*

Discussion

### **Deuxième chapitre : Écrire en situation de plurilinguisme**

Jacky Simonin : *Médias de contact et contact de langues. Le cas réunionnais*

Norbert Dodille : *Contacts de langues et de culture dans le Journal d'Yvonne Blondel*

Discussion

### **Troisième chapitre : Analyses de langues et de discours en situation de contact**

Jean-Philippe Watbled : *Grammaire créole et grammaire française*

Marinette Matthey : *Le français langue de contact en Suisse romande*

Gudrun Ledegen : *Regards sur l'évolution des mélanges codiques à la Réunion : l'avènement de l'interlecte ?*

Brigitte Rasoloniaina : *Le variaminanana des marchands de Tanjombato, zone rurale d'Antananarivo*

Discussion

### **Quatrième chapitre : Aspects du plurilinguisme en milieu scolaire**

Rada Tirvassen : *Approcher les contacts des langues à partir des outils issus du structuralisme : quel usage effectuer du terme interférence ?*

Sophie Babault : *Plurilinguisme et tensions identitaires chez les lycéens malgaches*

Discussion

**LES SEYCHELLES :**  
**A LA RECHERCHE D'UN TRILINGUISME EQUILIBRE**

**Gervais Salabert**  
**Collège Les Mascareignes – Académie de La Réunion**

**Quelques repères historiques**

L'histoire des Seychelles commence avec la découverte des îles par Lazare Picault et Jean Grossin le 19 novembre 1743 ; l'archipel devient une possession française le 1er novembre 1756. Tout comme l'Île Maurice et la Réunion, les Seychelles n'ont pas d'histoire pré-coloniale ; elles ont expérimenté une forme originale de colonisation : elles ont été créolisées.

L'archipel devient anglais en 1814, à la suite du Traité de Paris, mais les premiers administrateurs britanniques savent gagner la collaboration des habitants francophones qui peuvent en contrepartie préserver leur langue et leurs lois, leur religion et leurs coutumes ; en définitive, les Seychelles ont appartenu à la France pendant moins de 50 ans. Mais bien que les Seychelles restent colonie anglaise pendant plus d'un siècle et demi, les traditions populaires seychelloises ne doivent presque rien à cette influence anglaise ; en effet, l'intérêt principal des Britanniques étant de neutraliser à la fois les Seychelles et l'Île de France, ils se retrouvent donc en possession d'îles habitées par des Français et leurs esclaves - il n'y a pratiquement pas d'établissement de colons anglais. Ainsi, les Français peuvent-ils préserver leur langue d'origine le plus longtemps possible en la pratiquant plus particulièrement à la maison et à l'église.

En 1880, les Britanniques introduisent l'anglais dans les écoles mais celui-ci ne devient effectivement médium d'enseignement qu'en 1944.

Indépendantes depuis 1976, les Seychelles sont restées jusqu'à présent dans le giron du Commonwealth. Après le coup d'État en 1977 de France-Albert René et de son parti, le pays se referme sur lui-même et, guidé par les directives du parti unique, opère de profondes réformes économiques et sociales en s'inspirant de modèles socialistes avancés ; une importante réforme éducative voit le jour et promeut la langue créole à l'école. De nos jours, trois langues sont apprises et utilisées à l'école : le créole, l'anglais et le français.

A la fin 1992, le processus de démocratisation se met en place par l'annonce d'élections multipartites, par la révision complète de la Constitution et par le développement du secteur privé.

En 1993 puis 1998, F.-A. René est réélu président et son parti reste majoritaire à l'Assemblée.

## Quelques données économiques

Les Seychelles, classées traditionnellement dans la catégorie des « îles à huiles », ont une économie qui s'est longtemps appuyée sur la culture et l'exportation du coprah, de la cannelle, des épices, etc. ; de nos jours, elle repose avant tout sur deux rentes de situation : le tourisme et la pêche.

Mais cette économie reste fragile ; elle dépend de facteurs conjoncturels et peut être remise en question suite à une mauvaise saison touristique ou à de médiocres résultats de la pêche.

En bref, les Seychelles doivent se tourner vers le monde extérieur, donc ont besoin de maîtriser des outils linguistiques de communication variés.

## Les données linguistiques

### Situation linguistique générale

Dans leur vie quotidienne, les Seychellois utilisent leur langue maternelle, le créole ; dans l'administration, l'anglais est souvent pratiqué, le français à un moindre degré ; dans les milieux techniques, l'anglais domine ; les commerçants, ainsi que les services du tourisme et de l'hôtellerie, utilisent les trois langues. Un sérieux point d'ancrage du français se situe dans la religion ; avec plus de 90% de catholiques dont 55% pratiquants, les Seychellois entendent la messe en français (prières, sacrements, rituels) ; les prêches se disent en français ou, de plus en plus, en créole.

### La langue créole

La langue la plus utilisée aux Seychelles reste donc le créole. Pendant la période coloniale, le créole est interdit à l'école car il est considéré comme une langue inférieure, bien qu'il soit à la fois un élément et un véhicule culturels. Depuis 1977, la situation a changé : la rupture avec le passé colonial s'est traduite, sur le plan linguistique, par la promotion du créole (jusqu'alors langue vernaculaire orale) en tant que langue d'enseignement au niveau de la crèche (école maternelle) et du cycle primaire. On peut dire que les Seychelles sont passées par un cycle linguistique en trois étapes : de la créolisation lors de l'installation des premiers occupants à la « décréolisation » pendant la période coloniale (émergence du français et de l'anglais, avec des points d'ancrage forts au sein de l'église, de l'école, de l'administration et des médias) et à l'« hypercréolisation » après 1977 (les points d'ancrage traditionnels du français et de l'anglais sont pénétrés par le créole sous l'impulsion du politique). Finalement, le créole est devenu la langue nationale des Seychelles et le symbole de l'identité linguistique du peuple seychellois.

### Rôle et place du français

Dans le paysage linguistique seychellois, la langue française occupe une place ambiguë qu'il est difficile de repérer pour en dégager les tendances. Pour certains, le français serait en passe de retrouver toute sa vigueur ; pour d'autres, il semblerait que cette langue soit en déclin. Qu'en est-il exactement ?

Aux Seychelles, le français fait partie de l'ensemble du patrimoine ; il est la langue des premiers arrivants et, à ce titre, il est d'abord témoignage historique du pays. Dans les

tribulations et les revers de l'Histoire, la langue française a survécu grâce à la volonté des Seychellois qui, au cours de deux siècles, veulent marquer leur identité face à l'occupant colonial.

Il semblerait que la survivance de la langue et des lois françaises peut être attribuée, en premier lieu, à l'article 8 de l'Acte de Capitulation de l'Île de France aux forces anglaises le 3 décembre 1810. Cet article prévoit que les habitants de l'archipel peuvent conserver leur religion, leurs lois et leurs coutumes. De fait, laissés à eux-mêmes, régis par les mêmes lois qu'antérieurement, les colons et leurs descendants continuent à vivre à la française, comme par le passé.

D'autre part, les communications que les Messageries Maritimes assurent entre l'Europe et les Seychelles, à la fin du siècle dernier, sont d'importance vitale pour les Seychelles en ce qui concerne le maintien de la langue française ; par ces mêmes navires, des produits et aussi des livres, des revues et des journaux de France parviennent régulièrement aux Seychelles et aident à y maintenir un climat culturel français. Mais lorsque les Messageries Maritimes cessent de desservir les Seychelles, celles-ci ne vont plus être reliées qu'avec l'Inde et l'Afrique de l'Est. La coupure avec le monde francophone peut, à ce moment-là, être qualifiée de « catastrophique ».

### **L'anglicisation**

De son côté, l'administration britannique a eu, pendant de nombreuses années une attitude bon enfant vis-à-vis de la langue et de la culture françaises, gardées jalousement par les familles francophones et les institutions religieuses ; cependant, en 1938, avec la création d'un Département de l'Instruction Publique, l'administration coloniale qui, jusqu'alors, n'a accordé que peu d'intérêt au domaine de l'instruction publique, décide de la prendre en main. Elle s'avise aussitôt de la réorganiser, mais la seconde guerre mondiale, qui survient peu après, retarde ce projet. Ce n'est qu'en 1944, avec une nouvelle Ordonnance de l'Instruction Publique, que le projet est réalisé.

La mainmise de l'Instruction publique par l'administration, qui a des moyens financiers autrement importants que l'Église laquelle, jusque là, s'est seule occupée de ce domaine, est accompagnée d'une nette tentative d'anglicisation qui essaye de tout bouleverser, sans cependant produire les résultats escomptés. Malgré tout, le médium de l'enseignement, qui jusque là était le français, devient l'anglais. La raison émise pour motiver ce changement est que la plupart des enfants des Seychelles ne parlent que le créole qu'ils ont tendance à confondre avec le français, et qu'il est donc préférable de leur enseigner une langue complètement étrangère, c'est-à-dire l'anglais. Il est avancé que ce changement produira une amélioration sensible du niveau de l'instruction publique.

Cependant, en 1970 - donc près de 30 ans plus tard - devant les piètres résultats obtenus, il s'avère nécessaire de procéder à un nouveau changement, c'est-à-dire de supprimer l'enseignement du français purement et simplement dans les trois premières classes de l'enseignement primaire. Le refoulement du français de l'Instruction Publique va causer ce que l'on peut décrire comme une « réticence » à l'égard du français de la part de la génération de Seychellois qui fréquente les écoles à partir des années 50. Réticence que l'on peut partiellement attribuer au fait que, connaissant moins bien le français que leurs parents, les jeunes ont tendance à ne plus l'utiliser de peur de faire des fautes en s'exprimant.

A cette même époque, des descendants seychellois, dont les familles ont émigré dans les pays d'Afrique de l'Est (donc plutôt anglophones), boudent eux aussi le français quand ils se réinstallent au pays. Curieusement, ces retours au pays génèrent d'autres phases d'émigration vers l'Angleterre et l'Australie ; ces mouvements migratoires de population stimulent, sans aucun doute, l'intérêt pour la langue anglaise.

Durant ces années, on constate donc une anglicisation totale du pays. Par exemple, pour briguer un poste, que ce soit dans l'administration ou dans l'éducation, il faut pouvoir s'exprimer en anglais. L'anglais devient donc, à cette époque, la langue de la promotion sociale et économique, ce qui entraîne une régression encore plus nette du français.

### **Maintien du créole et résistance du français**

Cependant, malgré la prépondérance donnée à l'anglais dans les écoles seychelloises, et l'exclusion du français ou son refoulement, la promotion du parler créole, vecteur passif du français, continue. Ceci n'avait pas été prévu par les autorités coloniales britanniques. Avec le recul du français, le créole devient en quelque sorte la seule langue de communication sociale aux Seychelles.

Malgré cela, des organisations ou institutions culturelles francophones, notamment le *Cercle Pré-Vert*, voient le jour, essentiellement soutenues et animées par un petit groupe de jeunes universitaires, de retour au pays après leurs études en Europe. En effet, choqués par le refoulement du français orchestré par le gouvernement colonial britannique, ils s'efforcent de lui redonner de l'importance par le truchement des dites institutions, et de le réinsérer dans le cadre culturel de l'époque.

Certes le français ne pouvait pas en si peu de temps retrouver son ancien statut. Mais le fait que de nombreux jeunes Seychellois, éduqués surtout en anglais – et en Angleterre de surcroît –, ressentent à cette époque le besoin de ne pas laisser tomber en désuétude une part de leur identité linguistique, est très significatif.

### **De l'Indépendance à nos jours : le difficile équilibre des trois langues**

En 1976, les Seychelles accèdent à l'Indépendance. Mais dès l'année suivante, en juin 1977, un coup d'État met à la tête du pays une équipe de jeunes marxistes qui s'appuie sur ce qui deviendra le Front progressiste du peuple seychellois (SPPF), parti unique de la « République socialiste souveraine » des Seychelles.

#### **L'essor politique du créole**

Le paysage linguistique va encore évoluer : le pouvoir fait tout pour exalter le créole qui prend le pas sur les autres langues et fait l'objet d'une codification après avoir été institué officiellement langue nationale le 1er août 1981. Le français est encore en recul ; d'ailleurs l'inhibition culturelle des cadres est telle que le petit groupe d'opposants qui se manifeste, fin 1991, s'autocensure lui-même. En effet, leur journal d'opposition, dont le premier numéro sort début 1992, ne comporte aucun article en français, suite à une décision de son comité de direction ; les auteurs d'articles écrits dans cette langue doivent d'abord les faire traduire ... Plusieurs raisons à cette prise de position : tout d'abord, le français conserve encore son image de langue des « grands blancs », des colons ; de plus, il n'est pas toujours vraiment compris de tous les Seychellois ; ensuite, ce mouvement politique d'opposition s'inscrit dans une tradition nationaliste et donc utilise logiquement dans son journal le créole, première langue officielle du pays ; enfin, on peut ajouter que la langue créole est le vecteur le plus efficace d'idées nouvelles puisque c'est la seule langue comprise par tous les Seychellois.

La Constitution de 1993 précise la place des trois langues pratiquées aux Seychelles : créole, anglais et français sont considérés comme langues nationales et officielles.

Les médias proposent aux auditeurs et téléspectateurs des émissions dans chacune des trois langues : des bulletins d'information (à des horaires différents), des variétés, des films en anglais ou français (non doublés ni sous-titrés en créole) ; il est toujours difficile de dire avec précision le temps réel d'utilisation de chacune de ces trois langues à la radio et à la

télévision ; cependant, à la radio, nous pouvons évaluer à 50% l'emploi du créole, 30% l'emploi de l'anglais et 20% celui du français (à la télévision, les pourcentages de l'anglais et du français sont supérieurs).

Le quotidien quasi officiel du gouvernement, *Seychelles Nation*, est publié en créole, en anglais et en français, aussi bien que *The People, Regard, L'Écho des Îles* – suivant en cela la vieille tradition bilingue anglais / français du *Seychellois*, le plus important journal de l'époque coloniale ; les autres journaux utilisent essentiellement l'anglais.

Enfin, signalons que les films projetés dans les salles de cinéma sont presque exclusivement en anglais.

### **Une embellie politique du français**

Dans le cadre du Projet de français initié en 1993 par le Ministère français de la Coopération, il est intéressant de noter une demande du gouvernement seychellois concernant une meilleure implantation de la langue française dans l'administration du pays ; c'est ainsi que deux coopérants français proposent des cours de langue sur objectif spécifique aux fonctionnaires des différents ministères pendant leurs heures de travail, ce qui permet aux volontaires de pratiquer et approfondir le français ; une demande similaire est apparue à la radio et à la télévision, chez quelques hauts fonctionnaires de différents Ministères et des personnels du secteur parapublic.

Certes, ces demandes et initiatives ne bouleversent pas le paysage linguistique des Seychelles – le français ne supplantera pas l'anglais car ceci ne correspond pas aux vœux actuels des Seychelles ni aux réalités économiques et sociolinguistiques du pays. En revanche, le Projet de français a essayé de donner une réponse à une demande d'une meilleure qualité de l'enseignement / apprentissage de la langue française, demande fondée sur des raisons politiques (la France est le premier bailleur de fonds aux Seychelles), économiques (situation dans l'Océan Indien où la francophonie domine à la Réunion, bien entendu, à Madagascar, à Maurice et aux Comores), et historico-culturelles.

Alors, le créole et la francophonie forment-ils un « ménage difficile » ?

Depuis l'accession du pays au multipartisme en 1993, des paramètres, encore relativement nouveaux mais essentiels, interviennent de plus en plus en faveur du développement du français à long terme aux Seychelles. Il s'agit du processus de coopération, qu'il soit bilatéral, régional ou international, intérieur à la région (COI), au sein de la francophonie (ACCT, CONFEMEN), ou directement avec la France et les autres pays d'expression française (Canada, Suisse, Belgique, Afrique francophone).

Parce que la chance de posséder deux langues internationales existe aux Seychelles, l'aspect ou le choix linguistique de la coopération a un rôle très marquant d'efficience. Le fait est que le français sert officiellement de langue de présentation, d'intervention ou de travail dans la plupart des instances internationales. Ce n'est d'ailleurs pas par opportunité que ce choix est fait. Il y a de la part des responsables seychellois de haut niveau un plaisir et une compétence réels à s'exprimer en français. Il y a également le désir d'être compris par tous, quitte à commenter en anglais quand cela est nécessaire. Ce choix prouve surtout un véritable désir d'intégration à la communauté internationale.

Il est incontestable que la maîtrise d'une ou de plusieurs langues de communication partagées par tous les partenaires est un aspect de la coopération qui est loin d'être négligeable.

Depuis que sa coopération s'est développée avec les Seychelles, la France est devenue l'un des premiers, sinon le premier partenaire économique des Seychelles. Avec ses coopérants, la France aide encore actuellement les Seychelles dans différents domaines. Cette coopération a aussi pris un aspect nouveau : la coopération régionale avec la Réunion qui, cependant, demande à être confirmée.

Au sein de la francophonie, les Seychelles militent pour une francophonie ouverte, novatrice et pluraliste, ce qui est conforme aux réalités auxquelles ont à faire face de plus en plus les pays en situation de pluralisme linguistique.

Le créole favorise une meilleure participation du peuple seychellois tout entier aux activités politiques, culturelles, sociales et économiques du pays. Le créole, langue première, s'impose comme un impératif historique de l'évolution francophone des Seychelles et du mouvement général de revalorisation des cultures nationales considérées, aujourd'hui, comme une des composantes essentielles et fondamentales du développement de tous les peuples.

### **Vers un trilinguisme minimum et consensuel**

On peut donc penser que, si les Seychellois n'emploient pas très spontanément le français dans la rue, c'est tout simplement parce que le « message passe » sans aucune difficulté en créole, mais c'est aussi parce qu'ils maîtrisent mal la langue française. On n'emploie pas volontiers un outil dont on se sert maladroitement.

Et c'est donc tout d'abord en considérant l'usage restreint actuel du français par l'ensemble de la population que les responsables ont choisi le principe du consensus maximum. Pour ne pas arriver à un déséquilibre marquant des trois langues officielles en vigueur, ils se sont attachés aux acquis méthodiques de chacune d'elles, en tenant compte des acquis préalables, des ressources humaines, des contenus culturels que ces langues véhiculent. L'objectif premier étant de répondre aux besoins d'intégration de leurs locuteurs au devenir politique et économique du pays.

On constate aussi depuis peu que les Seychellois qui travaillent pour et avec des partenaires français, s'expriment très vite et sans complexe en français. Tout est question d'approche et de nécessité.

Ceci explique pourquoi on parle plus volontiers aujourd'hui de la présence « sectorielle » du français, ou encore de francophonie, que d'usage de la langue française proprement dite.

On peut dire aujourd'hui que la situation trilingue est une réalité et la communauté seychelloise la vit dans une bonne convivialité. Les trois langues évoluent chacune dans leur sphère d'impact, selon des facteurs qui leur sont propres mais dont le résultat est un dynamisme très important du processus de développement, de stimulation et d'intégration.

On peut dire aussi que ces langues, qui sont le fruit d'une évolution historique singulière, se positionnent différemment avec la prise de conscience de l'identité nationale, en même temps qu'au rythme de la progression économique du pays. Le tour de force n'étant pas de mettre en concurrence ces langues mais, au contraire, de les protéger des guerres d'influences, afin qu'aucune n'en efface une autre, artificiellement ou brutalement.

Pendant, devant les résultats mitigés de son système éducatif et alerté par la succession de rapports et de positionnements critiques d'experts internationaux<sup>1</sup>, le Ministère de l'Éducation et de la Culture décide, en 1994, de créer un comité de révision de la politique linguistique pratiquée.

---

<sup>1</sup> Citons dans l'ordre chronologique Brazeaux & Mackey 1978, De Landsheere 1979, Poth 1981, Moal 1984, White 1992, et Chaudenson dans plusieurs articles.

## Prises de position du Comité de révision de la politique linguistique aux Seychelles<sup>2</sup>

### Le créole est-il un outil linguistique efficace à l'école ?

*« Le créole est la langue usuelle de la communication orale (...); il a depuis son origine une fonction sociale. En l'absence d'une véritable tradition écrite, le créole n'a pas développé un style formel d'écrit qui le rendrait distinct de sa forme orale. Le créole n'a jamais été requis pour remplir une fonction dans le domaine technique ou scientifique.*

*La difficulté de développer le créole comme une langue complète et comme un outil d'apprentissage repose sur les constats suivants :*

*- peu de modèles d'un bon écrit créole pour les enfants, et sans doute encore moins pour les enseignants ;*

*- absence de ressources représentant les fonctions variées de la langue de communication ;*

*- la terminologie mathématique et scientifique introduite en créole dans les programmes scolaires n'est pas réutilisée à la maison ni dans les media à l'exception de quelques termes de base.*

*Le problème de savoir si l'on peut enrichir le créole de façon à ce qu'il puisse être un véhicule efficace de l'apprentissage académique est, dans l'état actuel de la situation, un débat stérile. Dans son état actuel, le créole n'est pas capable de remplir les tâches d'enseignement / apprentissage en contexte scolaire. »*

Étant donné que l'anglais est la langue d'enseignement et la langue des examens, la véritable question est de savoir quelle est la meilleure politique linguistique pour assurer la continuité dans l'enseignement, dans un contexte où le créole est rapidement éclipsé par l'anglais comme médium d'enseignement agréé pour l'ensemble des matières académiques; comment la compétence des élèves en anglais peut être renforcée.

### Identification de problèmes éducatifs

Le Comité a insisté sur les points suivants :

- évidence qu'une grande proportion d'élèves ne « fonctionnent » pas au-delà d'une compréhension minimale de base et du repérage factuel en lecture ;
- constat d'une pauvreté dans le développement des capacités de raisonnement et de résolution de problème ;
- grand pourcentage d'élèves n'atteignant pas les objectifs fixés par le curriculum ;
- retard dans l'apprentissage lors du passage à l'enseignement en anglais comme médium d'enseignement.

### Origines

*« En se concentrant uniquement sur la politique linguistique, le Ministère pourrait laisser croire qu'elle est prioritairement responsable de toute déficience perçue dans les performances du système éducatif, [...] que le langage est devenu l'abcès où se concentre tout ce qui ne va pas. »*

<sup>2</sup> Ce Rapport n'ayant pas été officiellement traduit en français, les extraits cités en italiques sont de notre traduction.

Le Comité suggère l'existence de variables à prendre en compte pour établir un lien direct entre la politique linguistique et les performances scolaires, à savoir :

- la qualification des enseignants ;
- le curriculum ;
- les méthodes et les stratégies d'enseignement ;
- la promotion automatique sans aide particulière réelle aux élèves les plus lents ;
- la forte proportion d'enseignants non formés en début du primaire.

### Quelques recommandations du Comité

« - exposer davantage les enfants des Crèches aux langues anglaise et française, et à la prélecture (2ème année) en créole ;

- augmenter le nombre de périodes d'anglais en P1<sup>3</sup> afin de mieux préparer les élèves au changement de médium d'enseignement ;

- lister les termes mathématiques, scientifiques et des sciences sociales à introduire en anglais dès P1 (en remplacement / alternance des mots créoles) et les introduire immédiatement dans ces matières ;

- évaluer la possibilité d'introduire l'anglais comme médium d'enseignement des mathématiques, des sciences et des sciences sociales en P4 ;

- développer des tests standards en lecture, calcul et raisonnement en P2 et P4, par échantillonnage représentatif d'élèves, afin de mieux cibler l'impact de la nouvelle politique d'apprentissage à l'école primaire.

Suivent d'autres recommandations à introduire après janvier 97 et qui vont dans la même direction :

- introduction de l'anglais en mathématiques et en sciences dès P3 ;

- introduction de l'anglais dans certaines parties du programme de mathématiques de P2. »

### Perspectives du trilinguisme à l'école seychelloise<sup>4</sup>

Les Seychelles ont fait le choix d'un enseignement trilingue à l'école en conformité avec la politique du trilinguisme prôné officiellement. Ce choix est-il judicieux ? D'après ce qu'on sait des différentes situations d'enseignement / apprentissage trilingues similaires, les Seychelles sont le seul pays qui fasse les apprentissages fondamentaux de lecture, d'écriture et de calcul dans une langue qui ne sert plus de langue d'enseignement après deux années de scolarité dans le primaire. C'est en effet la décision qui a été prise par le Ministère de l'Éducation et de la Culture à la suite des travaux de la Commission pour la révision de la politique linguistique dans le système éducatif. Le créole cédera la place à l'anglais à partir de P3. Tout le monde dira que c'est bien pour l'anglais... mais pour le créole et pour les élèves ? Je pense que dans toute décision éducative, il faut considérer l'intérêt des élèves d'abord et celui de la société ensuite. Un élève moyen peut-il réussir l'apprentissage des savoirs fondamentaux dans les conditions actuelles en deux ans ? N'oublions pas qu'il apprend en même temps l'anglais et qu'il sait que deux ans plus tard cette langue remplacera le créole

<sup>3</sup> P1 : « primary 1 », première année de primaire (le niveau 6<sup>ème</sup> dans le système français) ; P2 : 5<sup>ème</sup> française, etc.

<sup>4</sup> Pour une présentation plus détaillée du système éducatif seychellois, se reporter à notre article *Les Seychelles : vingt ans après les premières réformes du systèmes éducatif*, à paraître dans Tirvassen (Dir.).

comme langue d'enseignement. Y a-t-il aussi possibilité d'opérer des transferts entre l'apprentissage en créole et en anglais, entre la langue maternelle et la langue seconde ?

Quant à la troisième langue, les enfants qui auront profité d'une sensibilisation au français en crèche, la poursuivront par une initiation progressive au français de P1 à P3 grâce à la méthode de français langue étrangère « Les petits lascars » et n'en commenceront véritablement l'apprentissage qu'en P4.

Il convient toutefois de faire une sérieuse mise en garde à propos des situations d'apprentissage trilingues scolaires : les échecs y sont sensiblement supérieurs à ceux des systèmes monolingues. Ce constat a été dressé particulièrement au Luxembourg où prévaut, toutes proportions gardées, une situation similaire à celle des Seychelles. Dans ce pays coexistent trois langues nationales : le luxembourgeois, l'allemand et le français. Le luxembourgeois qui est un dialecte allemand est la langue maternelle utilisée par l'ensemble des Luxembourgeois dans leur vie quotidienne. Il jouit du même statut que le créole aux Seychelles. Cependant, il ne sert pas de langue d'enseignement dans le primaire. Les élèves luxembourgeois font les apprentissages fondamentaux tout de suite en allemand, tout en ayant une initiation progressive au français qui à son tour deviendra langue d'enseignement dans le secondaire où l'allemand est maintenu comme langue et où l'anglais est introduit comme langue étrangère. Le luxembourgeois sert de langue de socialisation et d'intégration pour les élèves des classes maternelles. Le système scolaire devient rapidement bilingue et aussi très sélectif. Seuls les meilleurs élèves et les plus motivés réussissent à surmonter l'obstacle de l'apprentissage de deux langues et en deux langues pour poursuivre des études supérieures soit en Allemagne soit en France ou en Belgique, voire pour certains en Angleterre.

Finalement, la différence essentielle réside dans le fait qu'au Luxembourg le choix des langues d'enseignement est avant tout linguistique. La première langue d'enseignement est naturellement l'allemand qui est la langue-source ou la langue-mère du luxembourgeois et le passage de l'un à l'autre s'opère assez facilement. Si on compare les origines du luxembourgeois et celles du créole, force est de constater que le luxembourgeois est plus proche de l'allemand que le créole ne l'est du français qui, linguistiquement parlant, devrait prendre le relais du créole comme langue d'enseignement dans les pays créolophones comme les Seychelles ou Maurice. Pourtant aucun de ces deux pays n'a fait ce choix pour des raisons historiques et aussi de politique linguistique. On pourrait se poser la question si le choix de l'anglais comme langue d'enseignement ne constitue pas une difficulté supplémentaire pour les apprenants créolophones.

Pour en revenir à l'apprentissage des langues, bien souvent ce n'est pas à l'école que l'on prend goût aux langues. On y fait et subit, de façon banale, l'apprentissage des langues comme celui de la plupart des autres matières scolaires... sauf quand elles sont enseignées de façon stimulante par un professeur enthousiaste. Nous émettons de sérieux doutes sur la capacité de l'école de valoriser l'apprentissage d'une langue ou d'un dialecte dont le statut social, l'utilisation et la diffusion sont restreints et aussi si cette langue ou ce dialecte ne peuvent pas ou ne sont pas appelés à assurer l'apprentissage complet de toutes les matières scolaires.

A notre avis, la meilleure façon de valoriser les langues et les cultures d'origine, ce sont les chanteurs, les poètes, les écrivains, les artistes et tous les autres acteurs de la vie culturelle qui peuvent l'assurer. Leur contribution au maintien et à l'épanouissement des langues et des cultures d'origine, sources de l'identité et de la fierté d'un peuple, nous paraît plus déterminante que tout ce que l'école peut faire.

## Conclusion : un bilan en demi teinte

En 1995, aux Seychelles, on parle d'un « frémissement » en faveur de la francophonie que l'on peut constater dans les médias, à la télévision et dans les journaux par une plus grande présence quantitative du français. Il y a aussi la volonté exprimée et affichée par le Ministre de l'Éducation et de la Culture de « populariser » le français à travers différentes actions menées en partenariat avec la Coopération française ; tout cela va bien dans le sens d'un trilinguisme équilibré.

Sans nier toute la bonne volonté mise en œuvre pour faire avancer la cause de la francophonie dans ce pays, nous n'avons pas constaté, hormis dans quelques cercles restreints, une très grande appétence pour l'apprentissage ou pour l'utilisation du français ni dans la vie administrative et encore moins dans la vie courante. Quels Seychellois ont un besoin objectif du français hormis ceux qui travaillent directement en contact avec les touristes francophones ou avec certains partenaires de la COI ? Quels Seychellois regardent les programmes de télévision en français et lisent les articles des journaux en français ? Il serait intéressant de mener une enquête à ce sujet et nous croyons qu'il y aurait des surprises quant à la popularité du français dans les médias.

N'oublions pas que toutes les administrations utilisent presque exclusivement l'anglais et que tout le système de l'éducation est basé sur l'apprentissage en anglais et sanctionné par des examens anglais y compris pour le français qui est enseigné comme langue étrangère. Comment le français peut-il être enseigné comme langue étrangère dans un pays qui prône officiellement un trilinguisme qui se veut équilibré ?

On constate que la génération des plus de quarante ans ne rechigne pas à utiliser le français quand elle en a l'occasion, par contre la génération plus jeune est réticente voire allergique à l'utilisation de cette langue. Les jeunes qui ont suivi un enseignement trilingue (créole, anglais, français) ne semblent pas capables de maîtriser correctement et efficacement les deux langues étrangères.

En fait, les carences de l'enseignement du français ne sont pas d'ordre quantitatif mais qualitatif. Et tant que le français ne sera enseigné que comme langue étrangère et tant qu'il ne sera pas utilisé comme langue d'enseignement d'une ou deux matières scolaires, il ne changera pas de statut et ne (re)deviendra pas un outil de communication plus familier comme il l'a été il y a un certain temps.

Personnellement, nous pensons qu'il est toujours possible d'améliorer l'existant, mais nous ne croyons pas qu'il soit possible de redonner au français, dans un avenir proche, une place plus importante dans la vie seychelloise qui semble bien s'accommoder de « l'équilibrage » actuel de son trilinguisme.

## Bibliographie

- BRAZEAUX, J., MACKEY, W., décembre 1978, *Rapport de mission*, U.N.E.S.C.O.  
 CHAUDENSON, R., 1979, « Le Français dans les îles de l'océan Indien », dans *Le Français hors de France*, ss. dir. de Valdman, A.  
 CHAUDENSON, R., 1989, *Créole et enseignement du français*, L'Harmattan.  
 CHAUDENSON, R., VERNET, P., 1983, *L'école en créole*, A.C.C.T.  
 DE LANDSHEERE, G., 1979, *Rapport de mission*, Coopération au Développement du Royaume de Belgique, Bruxelles.  
 MOAL, A., 1984, *Rapport de mission*, Université de Paris V.  
 POTH, J., 1981, *Les mesures à adopter pour l'introduction du créole comme langue d'enseignement*, U.N.E.S.C.O.

- RICHER, J.-J., 1996, « Enseigner en créole : le cas des Seychelles », dans *Études de Linguistique Appliquée*, n° 103, pp. 339-350.
- SALABERT, D., 1994, *Exiles in the sun – Seychelles – A Prison without Bars*, Maîtrise d'anglais, Université de la Réunion, France.
- SALABERT, G., 1996, *Vers un curriculum échelonné aux Seychelles*, DEA didactique du FLE, Université de Provence, France.
- SALABERT, G., à paraître, « Les Seychelles : vingt ans après les premières réformes du système éducatif », dans Tirvassen, R. (Dir.), *École et plurilinguisme dans le Sud-Ouest de l'océan Indien*, Didier-Erudition, Coll. « Langues et Développement ».
- WHITE, G., 1992, *Rapport du Comité National sur l'évaluation des stratégies d'apprentissage et d'enseignement en milieu trilingue*, Victoria, Seychelles.

# **GLOTTOPOL**

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction** : Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique** : Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef** : Claude Caitucoli.

**Comité scientifique** : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture** : constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli